



# Les dix commandements du Citoyen de la Mer :



## Le citoyen de la mer responsable :

- 1 S'informe au mieux du milieu maritime qu'il va pratiquer : météorologie, marées, courants, hydrographie, récifs, phénomènes particuliers locaux, réglementations spécifiques...
- 2 Est conscient de ses possibilités et de ses limites.
- 3 S'il part en mer, connaît et maîtrise l'engin nautique qu'il met en œuvre, ses caractéristiques de tenue de mer, ses règles de conduite, ses installations de sécurité.  
A partir du littoral, il s'informe des consignes de sécurité en vigueur localement.
- 4 Connaît l'état de préparation de son équipage et s'assure de son équipement de sécurité individuelle adapté aux conditions de pratique de la mer.

## Le citoyen de la mer solidaire :

- 5 Se prépare à l'éventualité de devenir lui-même un sauveteur ; dans cette perspective, il s'informe sur les contacts à prendre pour alerter les secours et connaît les premiers gestes qui sauvent.
- 6 Surveille son environnement lorsqu'il est en mer, de manière à détecter rapidement toute anomalie ou tout danger affectant une personne en difficulté.
- 7 Porte spontanément secours aux personnes en difficulté dans la mesure de ses capacités et donne l'alerte aux services spécialisés de coordination des opérations de sauvetage.

## Le citoyen de la mer respectueux :

- 8 Entretient sa connaissance sur les habitudes et contraintes des autres acteurs qui pratiquent son environnement maritime.
- 9 Ne se départit jamais de sa courtoisie dans ses contacts avec eux.
- 10 Respecte scrupuleusement l'environnement.

